

Feuille de route économie circulaire

INEC - Réunion extraordinaire

30 janvier 2018

9h30-12h30 FEDEREC



Institut national
de l'économie
circulaire



Quelle définition de l'économie circulaire ?

« Principe d'organisation économique visant à découpler la création de valeur sociétale de l'impact sur l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources.

Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources. » (INEC)

Présentation de la position de l'Institut

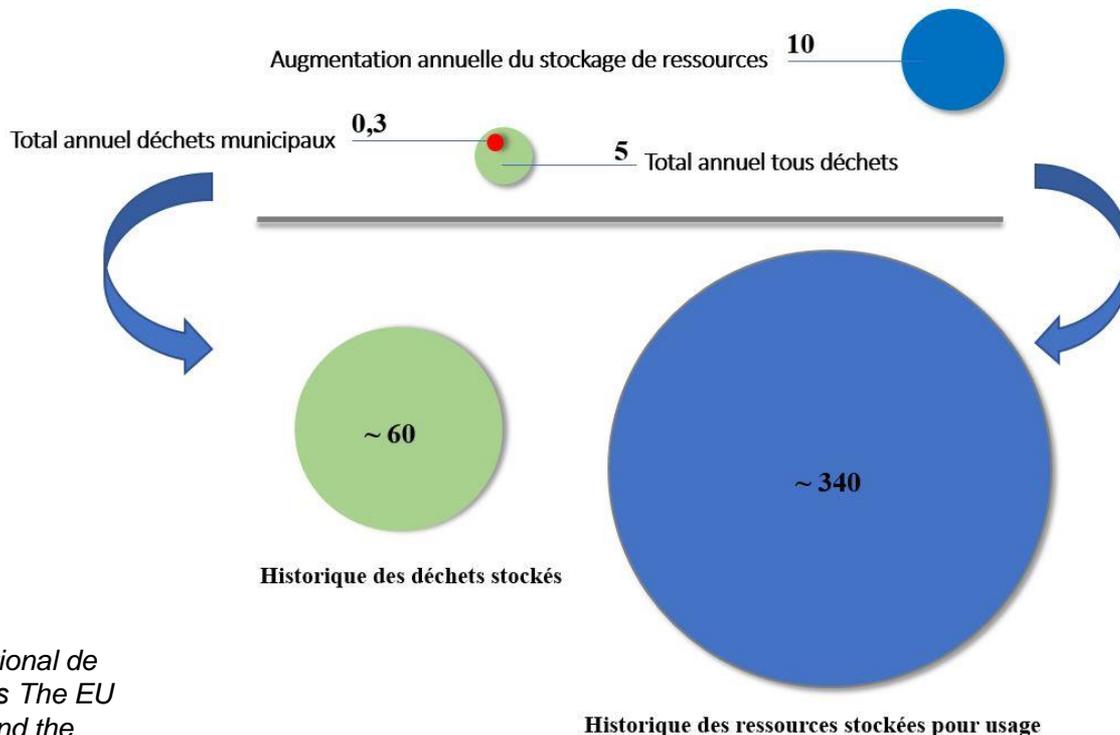
Dans le cadre de la Feuille de route,
Publication d'une feuille de position sur les actions importantes à mener pour une transition vers une économie circulaire.

Cette position servira également à définir la position générale de l'Institut à long terme.

- Une introduction pour définir la vision de l'économie circulaire de l'Institut.
- 8 axes prioritaires de l'Institut, et comparaison avec la feuille de route.

Rapports de volume stock et flux de ressources

Flux annuel en tonnes par habitant européen



Stock en tonnes par habitant européen

* Graphique par l'Institut National de l'Economie Circulaire d'après *The EU circular economy package and the circular economy coalition for Europe*, de Christoph SCHARFF (2017)

Vers une économie du bon sens

⇒ Transition d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental

- **Par l'innovation** dans les produits, services, modèles d'affaires, gouvernances et politiques publiques, son objectif ultime est de parvenir à **découpler le développement économique et social de la consommation des ressources**.
- **Nouveaux modes de conception, de production et de consommation**, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, le réemploi, la réutilisation, et le recyclage des composants.
- **Le passage d'une économie de la quantité à une économie de la qualité**, en privilégiant la **proximité** et la mise en place de **boucles courtes**.

L'économie circulaire, une révolution organisationnelle

... impliquant une transformation du pilotage des flux de matières, des flux financiers et des flux d'information.

- une **réorganisation des chaînes d'approvisionnement**, d'une logique linéaire à une logistique complexe aux boucles multiples.
- des **systèmes de comptabilité** adaptés prenant en compte le capital naturel et le capital humain et internalisant les impacts
- la **révolution digitale**, (impacts et sécurité à maîtriser), permettant la gestion des données nécessaires et le pilotage des nouveaux modèles de production et de consommation

L'économie circulaire, une vision systémique

... transformant les flux de matières physiques, les logiques de territoires et les populations qui s'y trouvent.

- Changement de vocabulaire
- Planification stratégique et aménagement du territoire.
- Transformation dans la durée,
- Développement d'actions dans un mode coopératif et collaboratif
- Délégué interministériel de l'économie circulaire

Pré-Feuille de route Economie circulaire



- Bon équilibre global de mesures positives sur une grande étendue de sujets



- Difficultés pour se positionner sur l'ensemble des propositions parfois peu opérationnelles
- Présentation segmentée des propositions



Transition vers l'EC : 8 axes prioritaires à mettre en avant selon l'Institut

Calendrier des groupes de travail – 2^{nde} phase

Terminés :

- Eco-modulation
- Consigne
- Réparation-réutilisation-réemploi
- Déchets du BTP
- Consignes de tri - harmonisation

A venir :

- Animation territoriale
- Plastiques
- Compétence Formation
- Tri 5 flux – biodéchets
- Retour au sol
- Limites SPGD

8 axes de l'Institut

- Elaborer une trajectoire ressources
- Influencer au niveau européen et mondial
- Innover
- Former
- Inciter
- Promouvoir le rôle des territoires
- Mettre en réseau
- Améliorer par secteur

Encadré : comparaison avec ce que contient la FREC

Elaborer une trajectoire ressources

➤ **Une trajectoire avec une vision de long terme** (objectif 2050)

Avec des points d'étapes ambitieux et atteignables dans le temps, pour viser un découplage absolu entre croissance économique et consommation des ressources.

➤ **Stratégie axée sur les ressources** : Objectif de diminution du ratio matière consommée par habitant (actuellement estimée à 14 tonnes/an/habitant).

Ce que contient la FREC : Des mesures positives :

- Objectifs de réduction de consommation de matières par secteur / produit / équipement (engagements volontaires)
- Mettre en œuvre un « Plan ressources France » selon une programmation pluriannuelle des ressources (PPR)
- Etablir des trajectoires de « valeurs de référence associées à la disponibilité des ressources », en commençant par les plus critiques (cobalt, cuivre, lithium), pour intégrer ce risque dans l'évaluation des politiques publiques.

➤ Mais l'approche ressources ne guide pas les travaux du Ministère.

Influencer au niveau européen et mondial

- ➔ **Nécessité de mise en cohérence de la stratégie nationale avec les directives européennes** (Thématiques similaires entre Feuille de route et paquet européen. Ex : informations environnementales, réemploi et réutilisation, éco-modulation)
- ➔ **Harmonisation des réglementations par le haut**, afin de maintenir des **conditions de concurrence équitable** au sein du marché
- ➔ **Renforcement de l'influence de la France dans les décisions européennes liées à l'économie circulaire, ainsi qu'au niveau mondial** => agenda international (à l'image des COP).

Ce que contient la FREC : Poursuivre l'action de la France en faveur de l'économie circulaire à l'échelle européenne et internationale. Ex : combat contre l'obsolescence programmée au niveau européen

Informier régulièrement les parties prenantes françaises sur les travaux européens et internationaux relatifs à l'économie circulaire

Soutenir les évolutions nécessaires du droit européen.

- ➔ Pas de mise en cohérence globale Europe / France sur l'EC
- Promotion de la vision française de l'EC

Innover

Investissement ambitieux et nécessaire sur l'innovation l'économie circulaire : en se basant sur les savoirs et savoir-faire des différents acteurs, filières et territoires.

- ➔ **Développement de partenariats public-privé** (Engagements pour la Croissance Verte, France Expérimentation) : lever les freins et répondre aux besoins du terrain.
- ➔ **Droit à l'expérimentation** comme outil à mobiliser au service de la transition vers une économie circulaire. Intégrer l'économie circulaire dans la **commande publique**.
- ➔ Investissement dans la **Recherche** pour l'identification de nouveaux modèles.

Ce que contient la FREC : Financements spécifiques pour l'innovation dans le fonds économie circulaire »

Lancement d'appels à projets financés par l'ADEME ; levier de la commande publique

Favoriser le dépôt de projets européens pour des innovations technologiques indispensables au déploiement de l'économie circulaire.

➔ Une politique d'innovation pas assez ambitieuse

Former

L'investissement dans la formation de toutes les branches métiers, la sensibilisation, **l'éducation dès le plus jeune âge** (primaire et secondaire), et **la professionnalisation des métiers**



Formations à disposition des acteurs des territoires (élus locaux, etc.), **boîtes à outils**, bilan des programmes de formation des acheteurs publics, **plateformes** et interfaces, intégrer l'EC dans **l'éducation dès le plus jeune âge**, **campagnes** de sensibilisation nationale

Programmes de **formation initiale et continue**, nouvelles chaires et filières universitaires, programmes européens d'échanges universitaires sur l'économie circulaire...

Ce que contient la FREC : Décliner au niveau des territoires les actions menées au niveau national en matière d'accompagnement des transitions professionnelles et de développement de l'emploi et des compétences liées à l'économie circulaire (SRDEII)



Approche territoriale de la formation

Education dès le plus jeune âge, dispositif d'information flash code,
Information sur disponibilité pièces détachées,
Campagne de mobilisation nationale (mesures INEC)

Inciter

➤ **Pour renforcer la compétitivité de l'économie circulaire.**

Lancer une réflexion globale : transfert d'une partie de la fiscalité pesant sur le **travail** vers une fiscalité portant sur les ressources.

➤ Ex : taxe amont sur produits non couverts par REP ; tarification incitative ; TVA réduites ; évolution adaptée TGAP...

➤ **Nouveaux outils économiques** : nouvelles règles de comptabilité ; guichet unique et bilan des financements publics existants ; banques de réparabilité ...

Ce que contient la FREC : Adapter la fiscalité pour rendre l'élimination des déchets plus chère que le recyclage ; Soutenir économiquement l'éco-conception ; TVA réduite sur la prévention, prestations de collecte, de tri et valorisation matière
Suppression réductions TGAP sans lien avec la hiérarchie de traitement des déchets, augmentation significative TGAP ; éco-modulations REP ;

Guichet unique pour les financements publics ; Mobiliser les financements privés via la Finance verte ; soutien de l'écoconception et augmentation des éco-modulations

➤ Manque de réflexion et de stratégies globales sur la refonte de notre système fiscal

Réglementer

➤ Nécessite des ajustements, afin de **lever les freins juridiques** à l'économie circulaire, et **limiter les comportements les moins vertueux**.

➤ Néanmoins : **objectifs légaux ambitieux** et **opportunités solides** de transformation de nos modèles de production et de consommation : droit à l'expérimentation, innovations, etc. : faire appliquer le cadre existant.

➤ Evolutions juridiques doivent être **prévisibles dans la durée**, pour permettre aux acteurs de s'adapter, **cohérentes avec les orientations européennes**.

Ce que contient la FREC : Liste évolutive de déchets interdits en décharge/incinération

Etendre obligation fourniture pièces détachées occasion, allongement durée de garantie

Engagements volontaires et obligations réglementaires sur taux minimaux d'incorporation de MPR

Renforcement normes matières fertilisantes issues recyclage

Simplification procédure statut déchet

Renforcer les contrôles du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Promouvoir le rôle des territoires

L'économie circulaire doit être pleinement intégrée aux logiques de territoires existantes, à la **planification stratégique et l'aménagement du territoire**. La **préservation du foncier et des sols** est également primordiale, en tant que ressources à préserver.



Formations/boîtes à outils à destination des territoires, plans régionaux de gestion des ressources et plateformes de recensement et d'échanges des ressources, incitations pour la collectivité séparée des biodéchets, droit à l'expérimentation, notamment sur les DOM-TOM, mixité d'usage du foncier (PLU), commande publique

Ce que contient la FREC : Accompagner la stratégie des élus et collectivités territoriales (formations)

Introduire une dimension économie circulaire dans les contrats de transition territoriaux
Faire évoluer les premiers plans régionaux déchets, confier aux conseils régionaux un rôle de pilotage d'animation des territoires, création d' « observatoires de l'économie circulaire », charte de l'animation locale de l'économie circulaire, intégrer l'EIT dans les schémas régionaux et documents d'aménagement.



Ne pas fixer de chef de file et s'adapter aux dynamiques territoriales existantes.



Mettre en réseau

➤ **Mise en réseau** des différents acteurs pour **permettre la circulation d'informations, le partage de bonnes pratiques et le développement de synergies.**

➤ Développement des outils de mise en réseau. Ex : réseau des plateformes de l'économie circulaire présent sur cinq territoires (objectif : une par région) pour la duplication des bonnes pratiques, base de données et connaissances pour les animateurs EIT intégrées aux plateformes, plateformes de recensement et d'échanges de gisements de ressources...

Ce que contient la FREC : Dispositif d'ambassadeurs de l'économie circulaire
Consolider les réseaux régionaux d'acheteurs

« Tour de France » de colloques régionaux pour le tissu entrepreneurial local

Développer des plateformes numériques de mise en réseau des réparateurs et de mise en relation avec les consommateurs

➤ S'appuyer sur les initiatives et acteurs existants. Ex : plateformes

Améliorer par secteur : Agro-alimentaire

- Assurer la **cohérence** entre les différentes stratégies (EGA, FREC, Strat. bioéconomie, cohérence réglementaire y compris au **niveau européen**)
- Assurer la production durable de **matières biosourcées** (approvisionnement durable, éco-conception) à mobiliser pour la transition écologique
- Favoriser le retour au sol de la matière organique, en assurant l'innocuité des matières et l'efficacité (normalisation, marquage, AMM...) et en mettant en place un pacte de confiance sur tout la chaîne de valeur

Ce que contient la FREC:

- Valoriser tous les biodéchets de qualité
- Renforcer les normes existantes sur les matières fertilisantes issues du recyclage
- Favoriser l'utilisation de fertilisants issus de ressources renouvelables
- Incorporer plus de matière première recyclée et biosourcée

- Ne traite pas/peu EC sur l'ensemble de la chaîne et les autres valorisations (alim. animale etc). Normes et autorisation mise sur le marché – cohérence FR / UE
Gaspillage alimentaire : équivalences projet de loi EGA

Améliorer par secteur : BTP

Dépasser l'approche déchet, vision ressources : « *urban mining* »

- **statut de déchet : évolution et précision du cadre réglementaire** pour faciliter le **réemploi** et la **réutilisation**
- Sécuriser la **traçabilité** et la **caractérisation des matières premières secondaires**
- Intégrer des **diagnostics de « matière valorisables »** au moment de la construction / déconstruction
- Délimiter clairement les **responsabilités** quant à la **gestion des déchets du BTP**

Faciliter le dialogue sur le terrain entre les distributeurs de matériaux, les collectivités et les opérateurs de gestion des déchets → promotion de convention tripartites

- Élaboration de **guides opérationnels** et de **formations associées**
- Développer des **outils de mise en relation** en s'appuyant sur plateformes existantes + encourager l'**utilisation du BIM** (Building Information Modeling) (point d'attention sécurité)

Penser des **indicateurs** propres au secteur du BTP, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés.

Ce que contient la FREC : Renforcer le tri et la valorisation des déchets du BTP : faciliter le dialogue entre les différents acteurs ; réviser le diagnostic déchets ; développer des guides techniques (reconnaissance des performances matériaux réutilisés ou réemployés)

➤ Amont (écoconception, recensement), traçabilité, certification des matériaux, *conv. tripartites*

Améliorer par secteur : Eau

L'eau comme ressource primordiale à prendre en compte dans l'économie circulaire.

Structurer une **gestion intégrée de l'eau** :

- Encourager utilisation raisonnée des ressources par tous les acteurs (de l'entreprise au citoyen)
- Mettre en place une gestion durable des infrastructures
- Valoriser les co-produits/l'énergie du traitement des eaux usées
- Favoriser des procédés innovants type réutilisation des eaux usées traitées (REUT) :
 - Stratégie nationale adaptable aux territoires,
 - Intégration de la REUT dans les outils de planification et gestion des eaux
 - Evolution de la réglementation vers le multi-usage
 - Information des consommateurs

Ce que contient la FREC : Pas de mesure concernant l'eau directement.

Merci de votre participation !



Dessin UCCIANI - Extrait Territoire d'Agglo Septembre 2015